



Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique



45°6'52.9"N 2°38'33.1"E

Rapport d'activités 2014



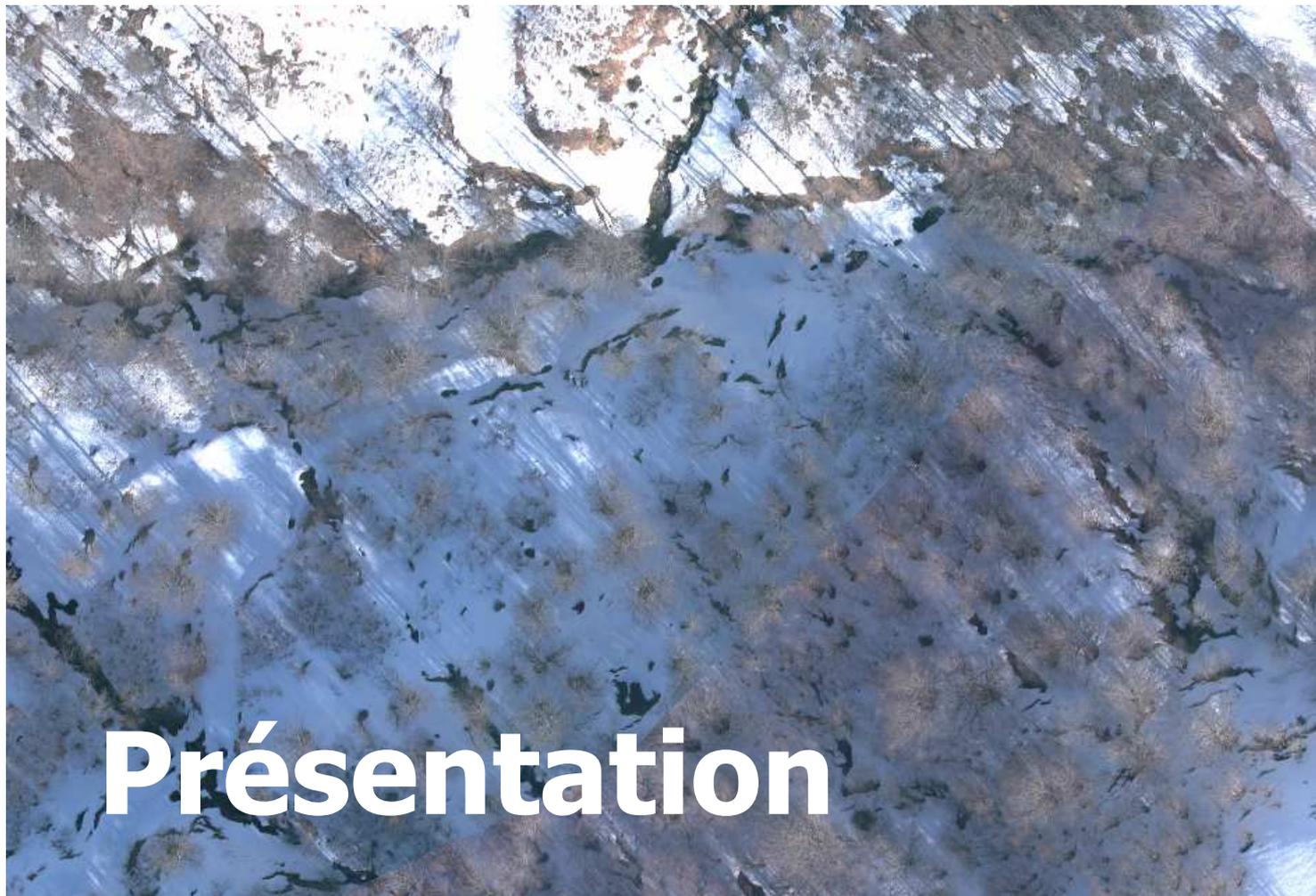
www.craig.fr





Rapport d'activités 2014
Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Présentation	p4
Statut, gouvernance et moyens	p6
Infrastructure de données spatiales	p12
Communautés thématiques	p22
Formation / communication	p28

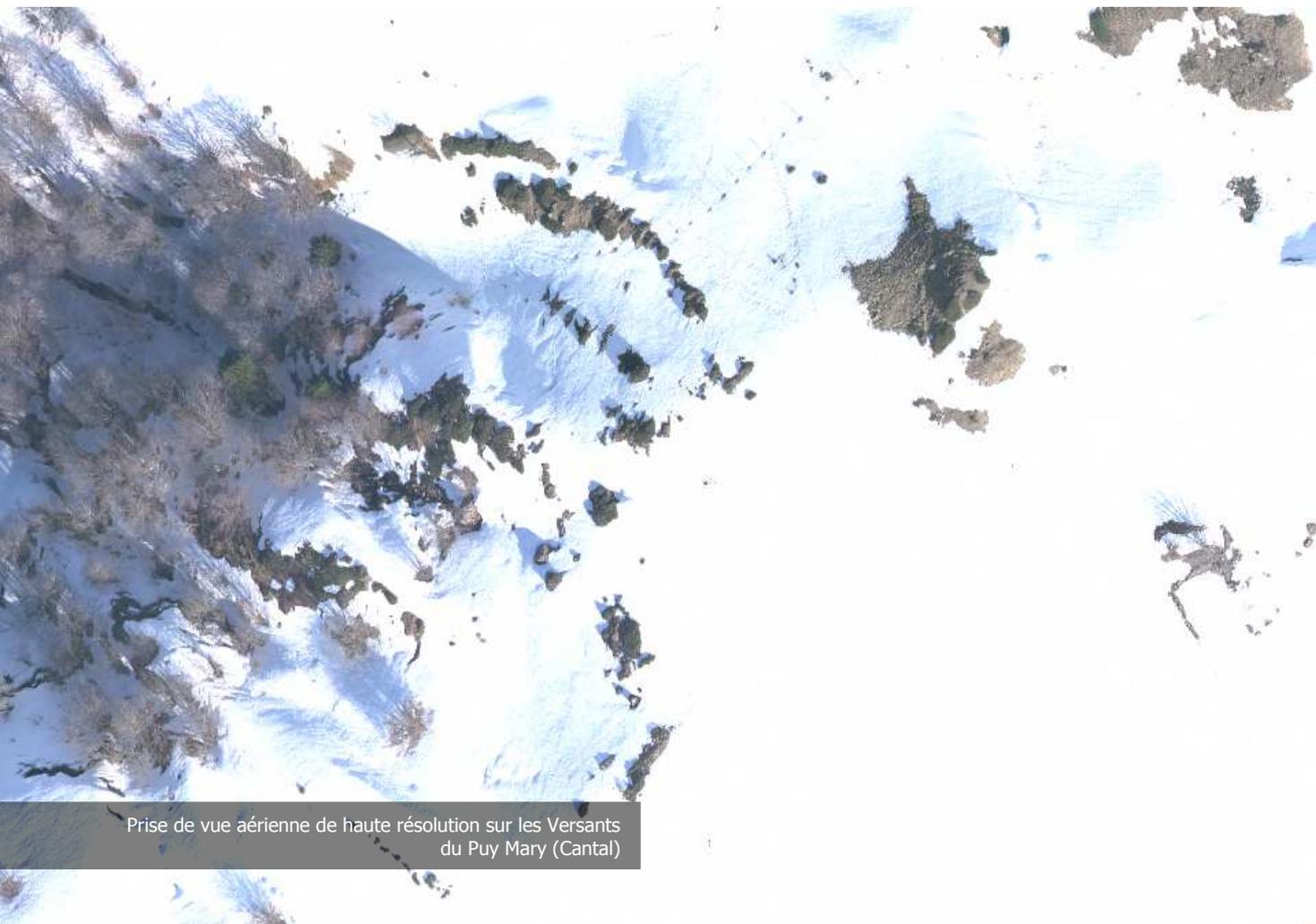


Présentation

L'information géographique est un outil essentiel pour la connaissance des territoires qui permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques.

La difficulté d'accès aux données est l'un des principaux obstacles au développement de l'utilisation des Systèmes d'Information Géographique. Cette difficulté tient à des aspects techniques, financiers et législatifs, mais aussi à la méconnaissance des données existantes. Pour répondre à cette difficulté, la Préfecture d'Auvergne et la Région Auvergne ont souhaité renforcer leur action dans le domaine de l'information géographique par la création, en 2007, du Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG).

Cette volonté partagée a été inscrite dans le contrat de projets Etat-Région (2007-2013) et a bénéficié du soutien de l'Europe dans le cadre du programme européen FEDER Auvergne (2007-2013).



Prise de vue aérienne de haute résolution sur les Versants du Puy Mary (Cantal)

© IGN – Partenariat RTGE Auvergne – 2014, convention n° IGN 400 00460

MISSIONS

- Coordonner la production, l'acquisition et la diffusion de données géographiques de références
- Favoriser la connaissance, la diffusion et l'usage de l'information géographique par la mise en œuvre d'une Infrastructure de Données Géographiques pour la région Auvergne dans le respect des principes de la Directive INSPIRE
- Organiser la mise en place de communautés thématiques en lien avec les politiques territoriales afin de favoriser les approches mutualisées
- Développer la culture de l'information géographique en organisant des sessions d'information et de formation
- Assurer une veille permanente et informer les utilisateurs des évolutions et changements
- Assurer l'accompagnement des utilisateurs en proposant un appui technique ou méthodologique

Statut, gouvernance & moyens



Les partenaires du CRAIG ont souhaité une juste représentativité des entités publiques adhérentes, quelle que soit leur taille, dans le processus décisionnel. L'objectif étant de construire de manière concertée la plateforme qui répondra le mieux aux besoins et contraintes de chacun.



Réunion de travail avec René SOUCHON, Président du Conseil régional d'Auvergne et Président du GIP de 2013 à 2014.

© CRAIG

Objectif 2015-2020 !

Au terme du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 et fort d'un bilan positif, le CRAIG voit la confiance de ses membres renouvelée pour continuer d'apporter notamment les données nécessaires au développement des territoires d'Auvergne.

Sur la durée du précédent CPER 2007-2013, le nombre de bénéficiaires des services de la plateforme est passé d'une cinquantaine d'organismes publics à près de 500 représentants plus de 650 utilisateurs (Chiffres de janvier 2015).

Durant cette même période, le CRAIG a élargi considérablement son offre de données, par la diffusion des données IGN, du cadastre mais aussi l'acquisition d'imageries aériennes ou encore de données altimétriques de grande précision. Concernant ces données dites de « référence » le volume de données géré par l'équipe du CRAIG est passé de quelques Giga Octet à plusieurs Terra Octets (les 100 To ont été atteints en 2014) dont il faut assurer le stockage, la diffusion et la sauvegarde.

Enfin ces dernières années, le CRAIG a été de plus en plus sollicité pour venir en appui des organismes publics qui doivent mettre en œuvre de récents textes de lois qui font appel à l'information géographique tels que : Loi(s) Grenelle, Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche, DT-DICT, Loi « Pintat » sur le très haut débit, Open-Data, Loi ALUR instaurant le geoportail de l'urbanisme, Directive INSPIRE.

Afin de maintenir l'existant et pouvoir accompagner la mise en œuvre des nouveaux axes de travail, l'Etat, la Région, les Agglomérations et les Départements ainsi que l'IGN ont décidé en 2014 de reconduire leur adhésion au groupement.

Pour contacter le CRAIG :

Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique
 CRRRI - Campus des Cézeaux
 7 avenue Blaise Pascal - BP 80026
 63177 Aubière Cedex
 04 73 40 54 06
contact@craig.fr



Conseil d'administration du 8 avril 2013
Maison internationale universitaire de Clermont-Ferrand

© CRAIG

Dirigeants et gouvernance

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine la politique du groupement et prend toutes les décisions qui s'imposent. Le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an et aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige, sur la convocation de son Président ou en session extraordinaire, à la demande du tiers de ses membres.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2014

Président René SOUCHON

Président du Conseil régional d'Auvergne

Administrateurs (titulaires)

Michel FUZEAU

Préfet de la région Auvergne

Alain DENIZOT

Vice-Président du Conseil général de l'Allier

Louis GALTIER

Vice-Président du Conseil général du Cantal

Michel JOUBERT

Vice-Président du Conseil général de la Haute-Loire

Dominique GIRON

Vice-Présidente du Conseil général du Puy-de-Dôme

Jean-Paul NICOLAS

Vice-Président de l'Agglomération d'Aurillac

René VINZIO

Vice-Président de l'Agglomération de Clermont-Ferrand

Jean-Jacques KEGELART

Vice-Président de l'Agglomération Montluçonnaise

Cécile DE BREUVAND

Vice-Présidente de l'Agglomération de Moulins

Michel ROUSSEL

Vice-Président de l'Agglomération du Puy-en-Velay

Bernard PIERRE

Conseiller communautaire de l'Agglomération de Vichy Val d'Allier

Daniel BURSAUX

Directeur général de l'IGN

Le Comité d'orientation

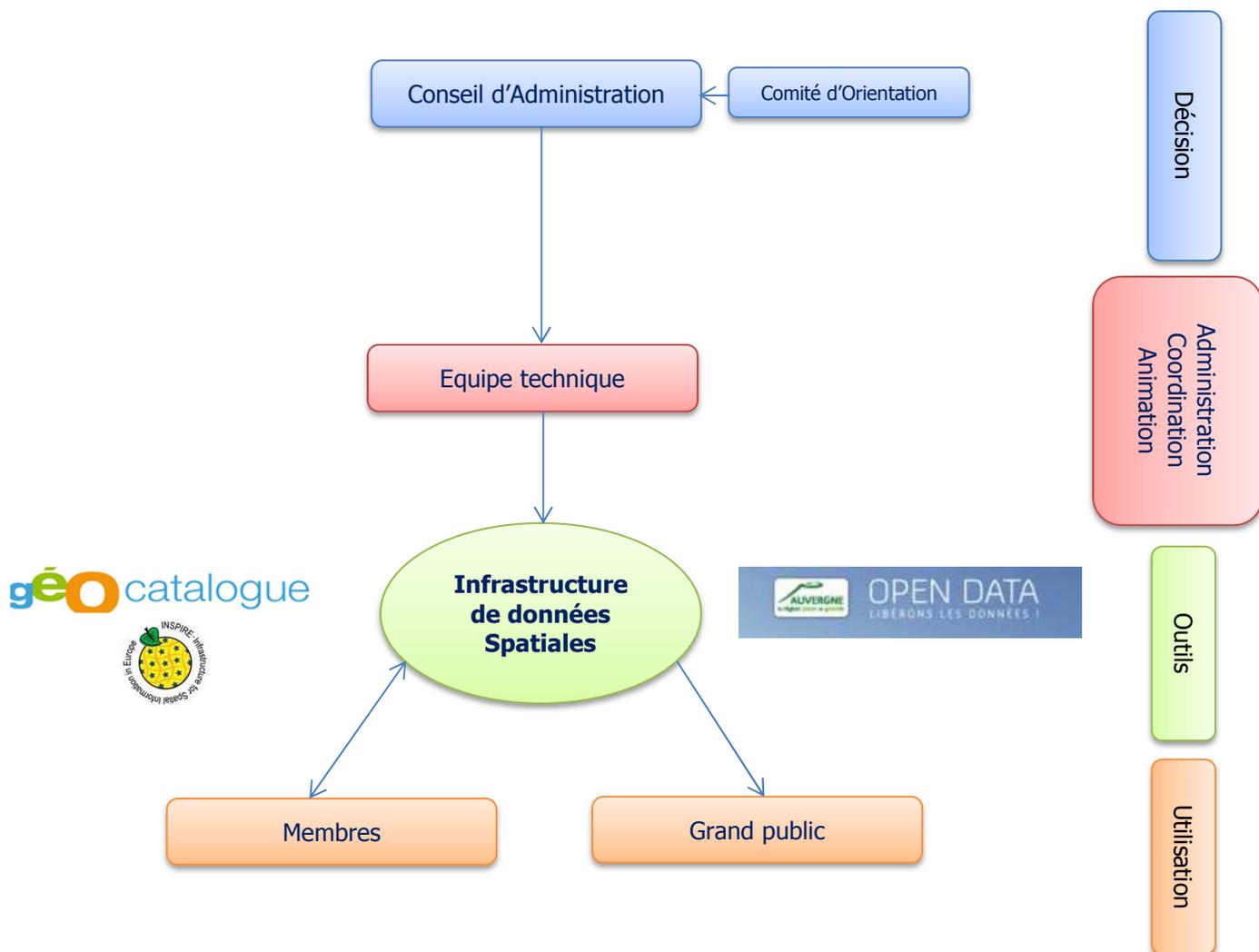
Le Comité d'orientation peut être consulté par le Conseil d'administration, sur toute question touchant à l'organisation et au fonctionnement du GIP et, plus globalement, sur tout sujet se rapportant à l'objet statutaire du groupement.

Il comporte, outre les membres associés et les membres de droit :

- un représentant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF),
- un représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC),
- un représentant de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- un représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFiP),
- un représentant de la Direction Régionale de l'Entreprise, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

En fonction de la question fixée à l'ordre du jour, peuvent s'adjoindre au Comité d'orientation toutes personnes publiques ou privées dont la compétence est requise.

► **L'illustration ci-contre résume les règles de gouvernance du CRAIG**



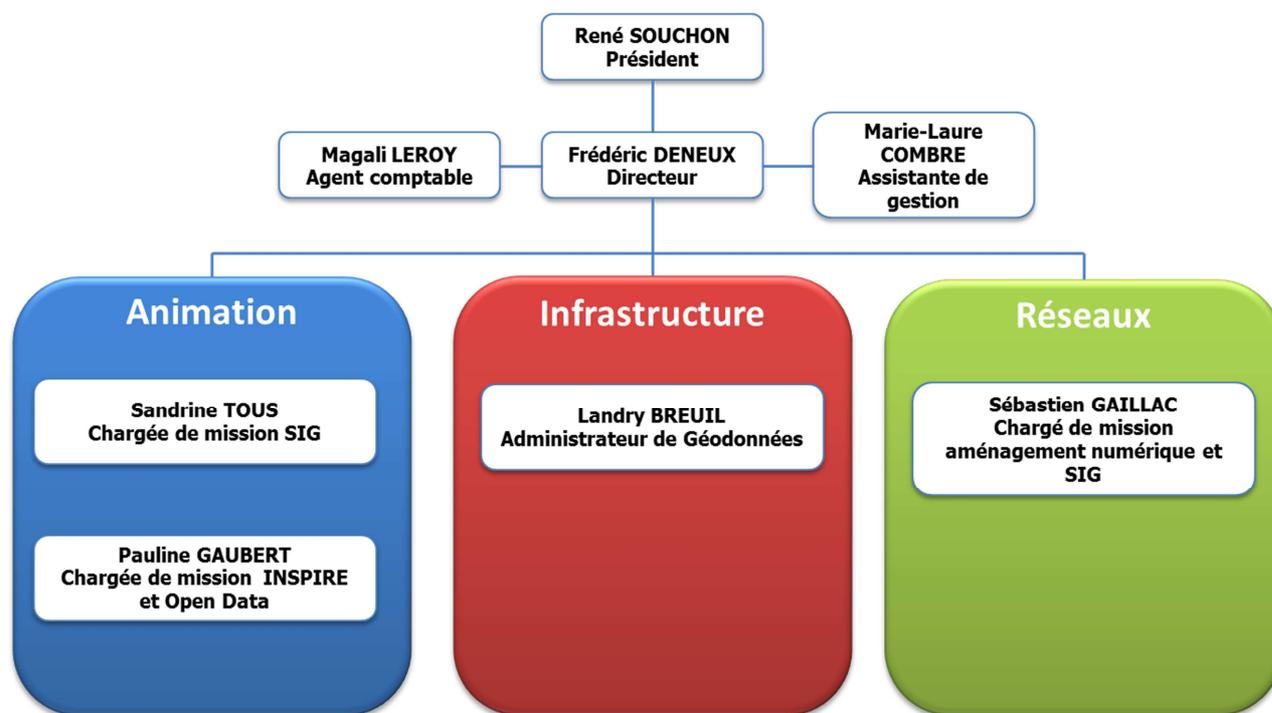


De gauche à droite : Frédéric DENEUX, Marie-Laure COMBRE, Sébastien GAILLAC, Landry BREUIL, Sandrine TOUS, Pauline GAUBERT

© CRAIG

Equipe

Le Centre régional auvergnat de l'information géographique s'appuie sur une équipe composée de 6 personnes.





© CRAIG

Comité Régional de Programmation des Référentiels Géographiques et Forestiers

Le comité régional de programmation des référentiels géographiques et forestiers s'est réuni le 19 novembre 2014 sous la présidence de monsieur Pierre RICARD Secrétaire Général aux Affaires Régionales (SGAR).

L'objectif des comités régionaux de programmation des référentiels géographiques et forestiers est d'adapter le programme de production de l'IGN et de rechercher des partenariats pour répondre aux besoins des utilisateurs régionaux.

Au cours de cette réunion, ont été présentées les principales productions de référence de l'IGN, un état des lieux des référentiels géographiques existants sur la région Auvergne, ainsi que les principes qui régissent l'élaboration du programme de l'IGN pour 2015 et les années suivantes.

Le préprogramme présenté prend en compte :

- les travaux réguliers ou engagés en 2014 et qui vont se poursuivre en 2015,
- le développement de la politique partenariale et une meilleure prise en compte des adaptations locales nécessaires à la couverture des besoins locaux,
- l'accélération de la production du référentiel géographique forestier (2^{ème} version), de la réfection de l'altimétrie et de la cartographie au 1 :25 000.

Pour en savoir plus :

<http://www.craig.fr/sites/default/files/instances/1360-6eme-comite-dorientation/docs/2014-11-19pre-programme2015auvergne-1.pdf>

<http://www.craig.fr/sites/default/files/instances/1360-6eme-comite-dorientation/docs/2014-11-19crprgfauvergne.pdf>

Infrastructure de données spatiales



« Une SDI (Spatial Data Infrastructure; en français IDS, Infrastructure de Données Spatiales) est un système informatique qui intègre un ensemble de services (catalogues, serveurs, logiciels, données, applications, pages web, ...) utilisés pour la gestion de l'information géographique (cartes, orthophotoplans, images satellitaires...).

Les SDI sont disponibles sur le web et respectent un ensemble de conditions d'interopérabilité (normes, spécifications, protocoles, interfaces,...). Cela permet à l'utilisateur de pouvoir utiliser les services à travers un simple navigateur web ainsi que de combiner les services proposés par différentes SDI selon ses besoins.

La mise en place d'une SDI à l'échelle locale, régionale, nationale ou globale, nécessite l'accord des producteurs, intégrateurs et utilisateurs de l'information géographique de la région concernée. Cet accord doit aussi tenir compte des SDI déjà existantes, ou en cours de développement, dans la région concernée afin de coordonner les différents SDI.

La mise en place d'une SDI se justifie par :

Le besoin d'avoir accès à de l'information géographique existante facilement et efficacement. Jusqu'à présent l'accès à l'information géographique était compliqué par diverses raisons : problèmes de formats, de modèles, politiques de distribution restrictives, manque d'information, etc.

La mutualisation de l'information géographique permet de partager les coûts de production, en général assez importants. »

Source : Wikipedia



© CRAIG

geOcom2014

L'infrastructure de Données Spatiales du CRAIG s'appuie entre autres sur l'outil libre geOrchestra. Contributeur actif au développement de cet outil, le CRAIG a accueilli en 2014 sa conférence utilisateurs. Elle s'est réunie cette année à Clermont-Ferrand le 19 et 20 juin. Cette édition a rassemblé plus d'une trentaine de participants venus de la France.

Parmi les plateformes régionales étaient présents le partenariat [GeoBretagne](#), [CIGAL](#) pour la région Alsace, [GéoPicardie](#) et [PIGMA](#) pour la région Aquitaine.

A l'issue de cette manifestation, le CRAIG, l'agglomération de Rennes Métropole, le GIP ATGERI (PIGMA) et le Conseil général du Bas-Rhin ont décidé de mettre leurs moyens en commun pour développer un service de consultation des données cadastrales (Voir page suivante).



geOrchestra

Le projet geOrchestra a pour objectif de développer une Infrastructure de Données Spatiales **modulaire, interopérable** et **libre**, en se basant sur les meilleurs composants cartographiques disponibles. Référencé par l'Adullact, geOrchestra propose une solution clef en main pour publier et partager vos données localisées sur intranet et internet.

<http://www.georchestra.org>



Développement conjoint d'un module de consultation des données cadastrales

Le cadastre est le référentiel de base de gestion foncière des collectivités dites de proximité notamment pour répondre aux interrogations des citoyens. Or, les "petites" collectivités peinent à mettre en place un service de consultation du cadastre performant généralement à cause d'un manque de compétence technique ou par manque de moyens.

Afin d'améliorer ce service public, le CRAIG, Rennes Métropole, le Département du Bas-Rhin (via le partenariat alsacien CIGAL) et le GIP ATGERI se sont récemment mis d'accord pour faire développer au sein de la même solution logiciel des fonctionnalités avancées permettant la consultation de l'ensemble des données constituant la base cadastrale (plans cadastraux et fichiers fonciers) pour répondre aux besoins des communes et intercommunalités présentes sur leur territoire respectif.

Les principales fonctionnalités attendues sont :

- Interrogation d'une parcelle cadastrale (fiche d'information)
- Extrait de plan cadastral (bordereau parcellaire)
- Edition de relevés de propriété
- Sélection de parcelle / localisation de parcelle
- Traitements des sélections de parcelles
- Export de liste de propriétaires
- Unité foncière (visualisation de l'unité foncière dont dépend une parcelle sélectionnée)
- Recherche et consultation des lots d'une copropriété
- Suivi des demandes d'informations foncières

Cette volonté commune s'est concrétisée par la signature d'une convention de partenariat qui définit les modalités de mise en commun des ressources humaines et financières permettant la réalisation de développements informatiques.

The screenshot shows the 'OPEN DATA LIBÉRONS LES DONNÉES !' website. At the top, there are navigation links for 'Forum' and 'Fournisseur'. Below the header, there are search filters: 'L'open data', 'Les données', 'FAQ', and 'Contact'. A search bar with 'Mots clefs' and a 'RECHERCHER' button is present. Below the search bar, there are filter options: 'Par catégorie', 'Par propriétaire', 'Par format', 'Par période', and 'Par zone géographique'. A search summary shows 'Centre Régional Auvergnat de l'Information Géogr...'. A table lists data records with columns 'Nom de la donnée' and 'Description'. Two records are highlighted in yellow:

Nom de la donnée	Description
Orthophotographie Infrarouge - Département du Puy de Dôme - PVA été 2013	Le produit Orthophotographie infrarouge - Département du Puy de Dôme est une orthophotographie numér... Provenance: CRAIG
Orthophotographie couleur - Département du Puy de Dôme - PVA été 2013	Le produit Orthophotographie couleur - Département du Puy de Dôme est une orthophotographie numériq... Provenance: CRAIG

An inset window shows a detailed view of a record from 'Ids.craig.fr/geocat' with a map and metadata.

© CRAIG

Les données géographiques « Open Data » du CRAIG accessibles depuis opendata.auvergne.fr

Depuis le mois de juin 2014, les données Open Data issues du catalogue du CRAIG sont consultables depuis l'interface de recherche du portail Open Data de la Région Auvergne. Ainsi ce sont plus de 50 jeux de données du CRAIG et une centaine de données de ses partenaires qui viennent contribuer à l'alimentation du portail opendata.auvergne.fr

De plus, compte tenu des compétences et du rôle avéré du CRAIG en matière de recensement et d'aide à la structuration et à la description de toutes les données géographiques disponibles en Auvergne en lien avec la démarche Inspire, il est apparu, pour les membres du GIP, pertinent de décliner et d'élargir cette mission d'animation et d'accompagnement auprès des collectivités à toutes les données, quelle que soit leur thématique.

Dès lors, les membres du GIP ont adopté pour le CRAIG la feuille de route suivante :

- Un volet d'animation territoriale destiné à développer la culture de l'open data auprès de toutes les collectivités infrarégionales en favorisant la connaissance du concept, du cadre réglementaire, des enjeux territoriaux, et des usages.
- Un volet d'accompagnement à la diffusion de jeux de données articulé autour d'un appui méthodologique et technique à la rédaction des métadonnées, ainsi qu'à la structuration et la mise en ligne des jeux de données par le biais notamment d'ateliers pratiques et d'une assistance à distance au fil de l'eau (mail et téléphone)



© CRAIG

Contrôle qualité des orthophotographies

L'année 2014 a été marquée par la réception des différentes orthophotographies réalisées sur les départements et agglomérations de la région au cours de l'été 2013. Comme à chaque campagne l'équipe du CRAIG s'est mobilisée pour réaliser un contrôle qualité des livrables.

Dans ce cadre ce sont plus de 300 points qui ont été levés sur chacune des agglomérations pour vérifier notamment la précision planimétrique des orthophotographies. Ces levés sont opérés généralement sur des éléments permanents de la voirie facilement repérables sur les images (Tampons, bouches à clé, avaloirs, ...). L'ensemble des éléments levés est ensuite intégré dans une base de données qui pourra être réutilisée lors des prochaines opérations de contrôles.

Un contrôle visuel des clichés a également été opéré afin de vérifier / repérer d'éventuelles anomalies (présence de nuages, coulées de pixel, ondulations...). Enfin la radiométrie des clichés a fait l'objet d'une attention particulière afin d'obtenir le meilleur rendu.

L'ensemble des données sont disponibles en open data sur la plateforme du CRAIG.

Afin de faciliter la réutilisation de ces données depuis les logiciels SIG plusieurs flux ont été mis en place. En plus de fournir des flux WMS/WFS, le CRAIG fournit des services dits "tuilés" pour les données les plus consultées. Ces services peuvent autant être utilisés depuis un SIG bureautique, que depuis une application web utilisant des paramètres de projection/résolution standards, tel que la visionneuse du CRAIG.

Pour en savoir plus sur les flux : www.craig.fr/

Communautés thématiques & revue de projets



Les communautés du réseau régional sont des groupes de travail qui rassemblent certaines institutions d'Auvergne autour d'une thématique, d'un métier ou d'un territoire.

Les représentants de ces institutions coopèrent pour analyser en commun les besoins en matière d'information géographique afin de produire, d'organiser l'échange et la valorisation de données géographiques ou de mettre en place des services qui font appel à ces données.

Le principe des communautés d'intérêt consiste à dynamiser les relations afin de favoriser la circulation et la valorisation des données dont disposent les institutions en région.

Chaque communauté d'intérêt est conduite par un des organismes représentés qui, en sa qualité d'animateur, convoque les personnes qualifiées (institutions, privés ou experts) pour répondre aux objectifs fixés par la communauté.

Les communautés d'intérêt bénéficient d'espaces collaboratifs sur la plate-forme régionale pour l'échange de données, le travail en commun de documents, ainsi que pour la valorisation de leurs productions (cartographies et données géographiques) ou l'entretien d'observatoires communs.



Débrief d'une journée d'acquisition de photographies aériennes avec le pilote et la photographe navigatrice de l'IGN sur le tarmac de l'aéroport de Tronquières.

© CRAIG

Réalisation d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac pour la gestion des réseaux

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique coordonne, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la réalisation de la première expérimentation nationale pour l'élaboration d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Ce projet répond à la réforme anti-endoctrinement des réseaux et aux besoins des exploitants (ErDF, GrDF, SDE 15, CABA) qui nécessite de fournir un fond de plan précis pour leur localisation d'ici 2019-2026.

Pour les collectivités territoriales et les différentes administrations compétentes, la maîtrise de la gestion du sous-sol de la voirie publique est fondamentale. Or, elles ne disposent la plupart du temps que de plans émanant de sources diverses, sans concordance d'échelle et de qualité de précision inégale, ce qui nuit à la conception des projets et présente de graves risques lors des travaux.

Au 1er juillet 2012, la réforme portant sur les travaux à proximité des réseaux est entrée en application. L'objectif de la réforme est double : améliorer la précision du repérage des réseaux et fiabiliser l'échange d'information entre les acteurs concernés : collectivités, gestionnaires de réseaux et entreprises de travaux. Dès lors, les maîtres d'ouvrage sont responsables de la sécurité de leurs chantiers, les gestionnaires de réseaux doivent s'engager sur la position de leurs ouvrages, les entreprises de travaux doivent attester des compétences liées à la nature des travaux qu'elles exécutent. Au 1er janvier 2019, les réseaux sensibles en zones urbaines devront être positionnés sur la carte à 40 cm près.

En 2026, ces exigences seront applicables sur l'ensemble du territoire.

Dans ce cadre, les exploitants de la région Auvergne se sont accordés sur la nécessité d'expérimenter, pour la première fois au niveau national, la production d'un fond de plan de très haute précision sur un territoire restreint. ErDF, GrDF, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal (SDE 15), la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) et l'IGN sont donc autour de la table. L'IGN apporte ses compétences et moyens aériens et terrestres pour réaliser cette cartographie.

Pour réaliser ce fond de plan deux techniques d'acquisition ont été utilisées :

- Mobile mapping
- Orthophotographie à 5 cm de résolution hiver.

Le Mobile Mapping est une technologie de relevé embarquée à bord d'un véhicule combinant la prise d'images avec un positionnement et une orientation spatiale précis. Cette technique permet de cartographier en 3D les alentours du passage du véhicule.

L'orthophotographie est une image numérique calculée par ordinateur, à partir des vues aériennes, pour être parfaitement superposable à la carte. Le processus corrige les images de toutes ses déformations dues, en particulier, au relief et à l'inclinaison des axes de prises de vues

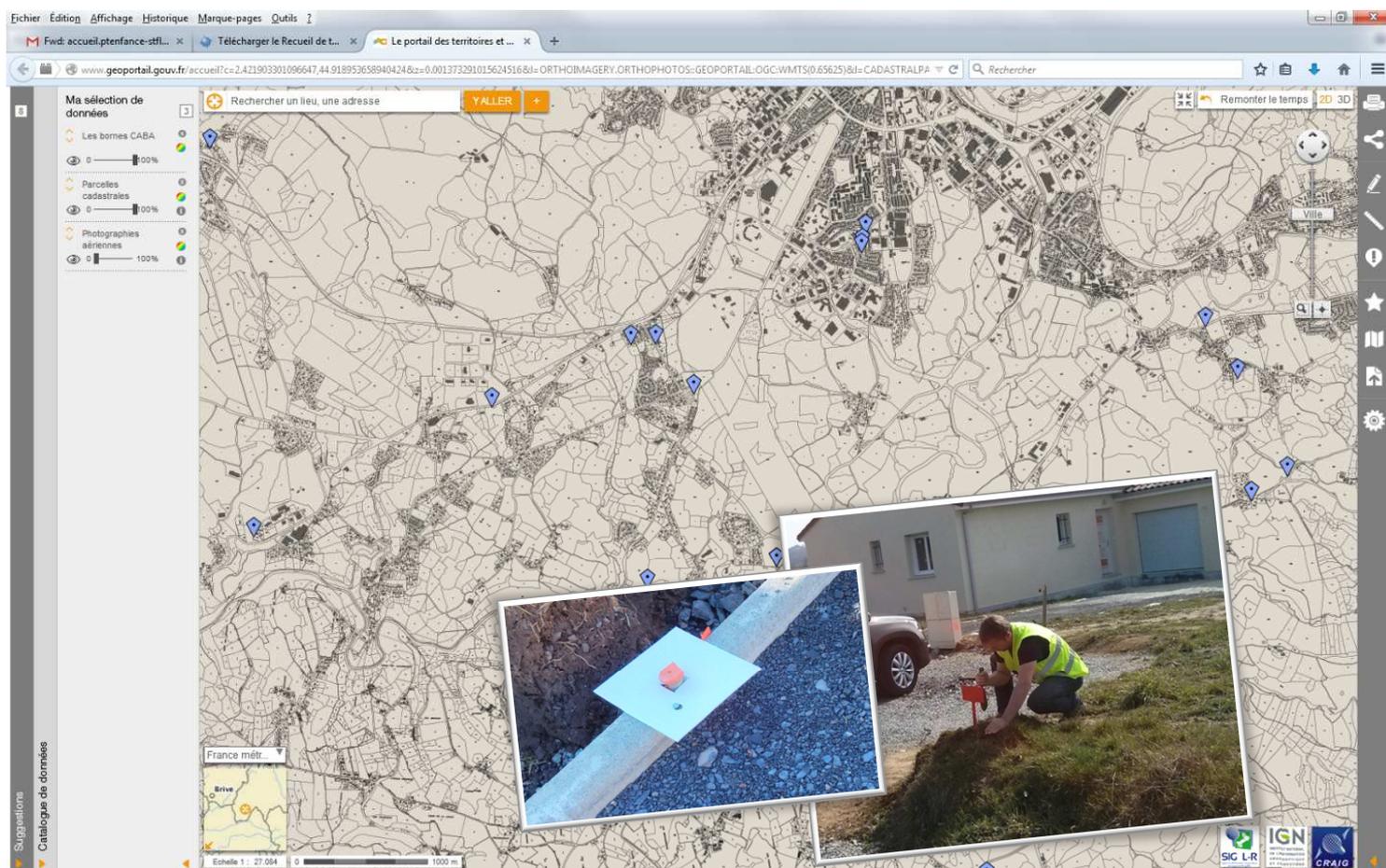
Pour cette expérimentation, de haute précision, le relief est décrit par un modèle numérique de terrain, acquis au moyen d'un laser embarqué (LIDAR).

Fin de l'expérimentation prévue pour juin 2015.

Les résultats attendus sont :

- Des spécifications techniques (Méthode de production et de mises à jour des données)
- Evaluation des coûts de production et maintenance
- Proposer une gouvernance et définir l'écosystème financier





© Géoportail IGN

Utilisation des bornes cadastrales pour appuyer et/ou contrôler le RGE

Dans le cadre de l'expérimentation menée sur le Bassin d'Aurillac, le CRAIG, la CABA et les services de la DGFIP du Cantal ont été sollicités pour contribuer à des travaux menés par l'IGN visant à améliorer la précision d'un certain nombre de ses données.

L'IGN a présenté les premiers résultats de ce travail de recalage réalisé en partie à partir des bornes cadastrales identifiées sur le terrain par les équipes de la CABA, de l'IGN et du CRAIG. La technique utilisée a été celle du recalage par bloc avec des itérations du modèle afin d'exclure les points présentant des résidus (imprécisions de localisation) trop élevés. Les points d'appui « bornes cadastrales » une fois repérés sur la prise de vue ont permis d'améliorer sensiblement la qualité du recalage de certaines feuilles.

Pour le moment, sur Aurillac, les deux méthodes par bloc et RPCU seront appliquées au recalage du plan afin de les comparer. Par la suite, la méthode testée à Aurillac et également à Rennes pourrait être intégrée au processus de production RPCU qui est déjà bien défini. Des tests sont enfin en cours pour intégrer les plans ERDF au modèle pour en extraire des points d'appui.

Les travaux se poursuivent et un retour sera fait aux partenaires quand de nouveaux résultats seront concrétisés.



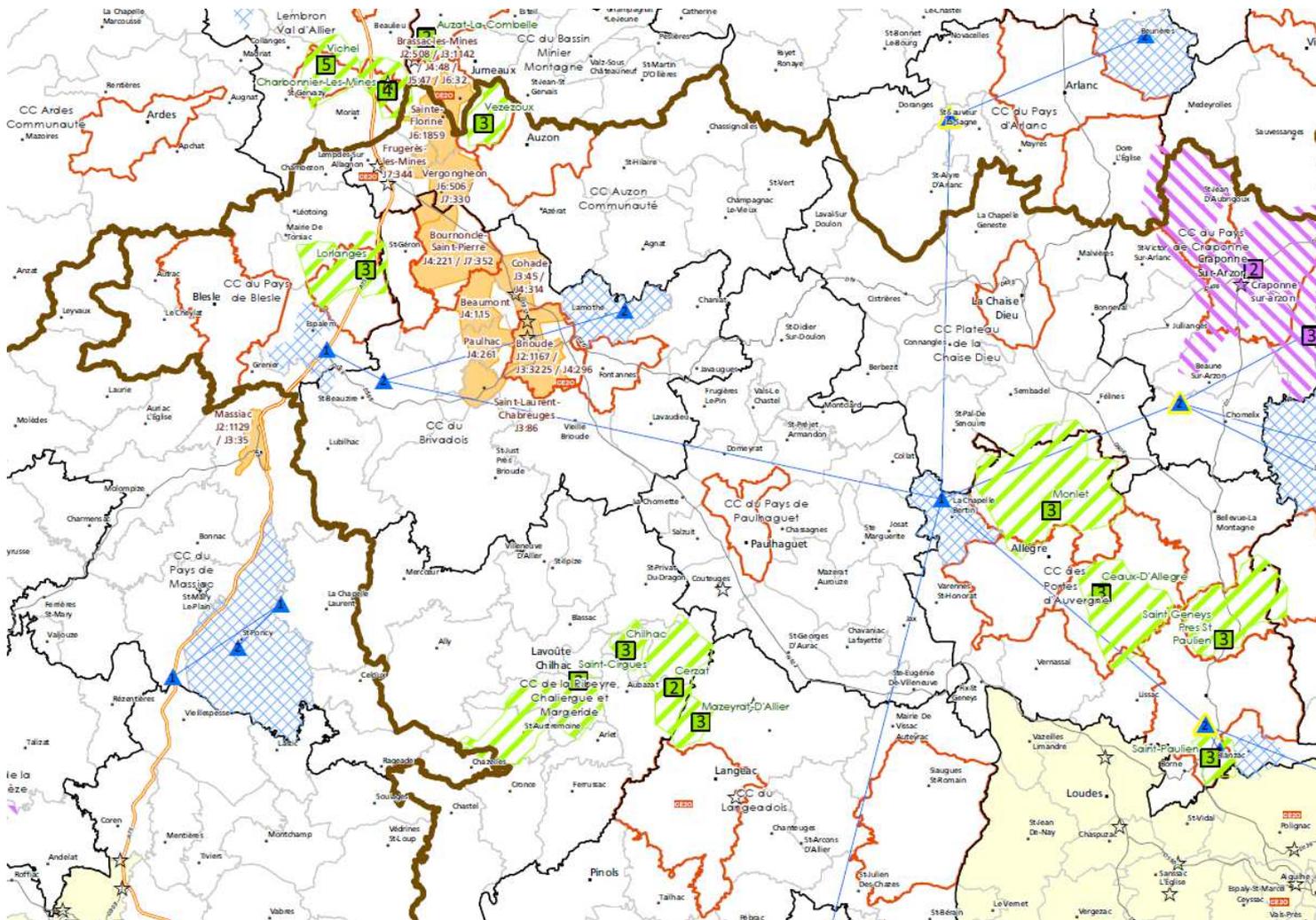
Remontée d'adresses et de la voirie dans le RGE : Réunion des SDIS dans l'Allier

Le Lieutenant-Colonel Mondet Chef du Groupement Gestion des risques (GGR), et le Colonel Christophe Burbaud, directeur départemental, ont accueilli l'ensemble des participants (SDIS, d'Auvergne, CRAIG, IGN) dans les nouveaux locaux du SDIS de l'Allier situé à Yzeure.

Comme chaque année cette réunion a permis de faire un point d'étape sur le partenariat qui lie les SDIS de la région Auvergne avec l'IGN et le CRAIG pour la mise à jour de la BDTOPO et de la BDADRESSE de l'IGN.

L'objet du partenariat est de définir notamment les conditions :

- de fourniture à l'IGN des informations détenues par les SDIS et des mises à jour de ces données obtenues par des remontées permanentes du terrain ;
- d'intégration par l'IGN des données fournies par les dans le RGE ;
- de diffusion et d'exploitation commerciale par l'IGN du RGE et des produits et services dérivés intégrant les données des SDIS.



© CRAIG

Aménagement numérique du territoire

La mission d'accompagnement des partenaires du déploiement du réseau public de fibre optique s'est poursuivie en 2014. C'est une mission récurrente pour le GIP qui a débuté en 2011.

Après avoir apporté son savoir-faire dans l'analyse des offres au dialogue compétitif, le travail du CRAIG s'est focalisé d'une part sur la production de cartographies de support à la communication de l'équipe de la Régie Auvergne Numérique auprès des acteurs locaux. Des cartographies aux différentes mailles du territoire ont été produites ainsi que sur des enjeux spécifiques comme l'éducation. D'autre part, le CRAIG intègre pour le compte de la Régie les cartographies des infrastructures publiques déployées sur le territoire. Il est en effet primordial de conserver les archives sous format SIG des déploiements réalisés car le projet dans ses trois phases initiales se poursuivra jusqu'en 2025. Sur les zones d'investissement privé (agglomérations), le CRAIG collecte et diffuse l'avancement des déploiements réalisés par l'opérateur Orange.

Lien utile : <http://ids.craig.fr/carto/?wmc=contexts/ant.wmc>



© CRAIG Apei – SINTEGRA 2013

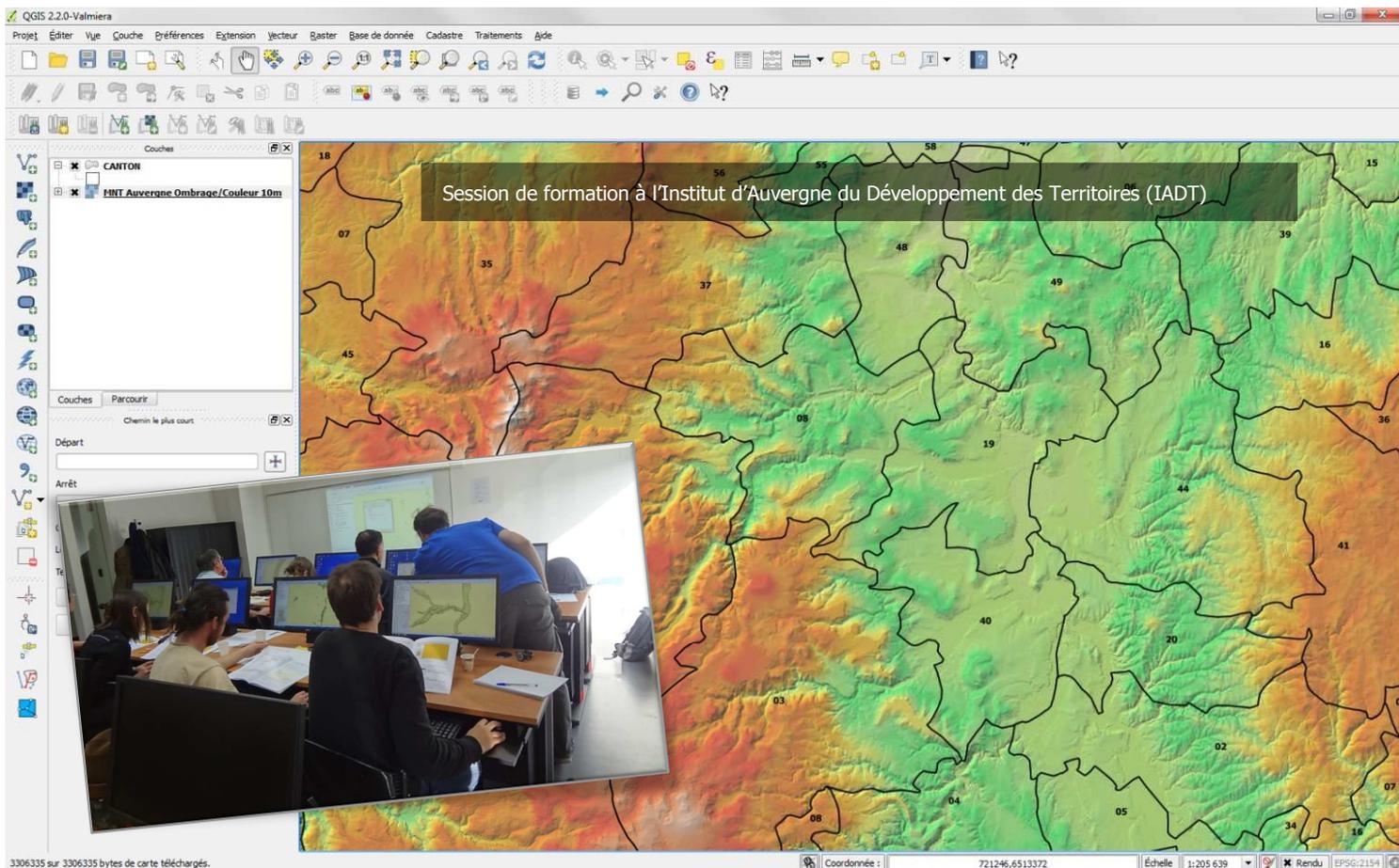
Groupe de travail eau & assainissement

Deux lois récentes (Grenelle 2 et DT/DICT) imposent de nouvelles obligations aux gestionnaires de réseaux d'eau potable et d'assainissement en matière de cartographie.

Pour accompagner les gestionnaires et notamment favoriser les échanges de bonnes pratiques, le CRAIG a donc lancé en 2013 un groupe de travail dédié aux réseaux « eau et assainissement ». Un sondage a d'abord permis de connaître les attentes de la quinzaine de participants. Lors de trois sessions qui se sont tenues en 2013 et 2014, ont été abordés différents points clés de la cartographie de ces réseaux tels que la normalisation de la donnée géographique décrivant les réseaux humides dans le cadre d'un appel à commentaire national ou la question du fond de plan. Par ailleurs, Riom Communauté a présenté le diagnostic « assainissement » réalisé récemment sur son territoire. Les travaux devraient se poursuivre en 2015.

Formation & communication & veille





© CRAIG

Initiation aux Systèmes d'Information Géographique

Afin d'accompagner cette diffusion, le CRAIG a mis en place des journées de formation à l'utilisation des données géographiques numériques dans un SIG.

Cette formation est d'abord l'occasion de se familiariser avec la théorie, qu'est-ce que "l'Information géographique" et "les systèmes d'information géographique". La seconde partie est consacrée à la manipulation des données de référence dans un logiciel SIG de la simple consultation, à la réalisation d'une carte thématique ou à la création de données métiers.

En 2014, 2 sessions de formations ont pu être mises en place. Une session spécifique a été assurée auprès de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Au total ce sont plus de 20 personnes qui ont été formées.

A l'issue des formations, les personnes sont en mesure de :

- modifier des cartes ou créer sa propre carte
- créer ses données thématiques,
- effectuer des calculs et des recherches selon certains critères
- cartographier, mettre en évidence des phénomènes
- ...



Les formations s'appuient sur le logiciel Quantum GIS

« Quantum GIS est un logiciel SIG publié sous licence GPL. C'est l'un des projets officiels de la fondation Open Source Geospatial (OSGeo). Il fonctionne sous Linux, Unix, Mac OS X, ainsi que Windows et prend en charge de nombreux formats vectoriels, rasters ainsi que les formats et fonctionnalités de plusieurs bases de données. »

© CRAIG

Métadonnées party dans la salle de formation de l'Institut d'Auvergne du développement des territoires (IADT) à Clermont-Ferrand

Métadonnées party

Afin de répondre à la Directive INSPIRE qui oblige à partager les données entre autorités publiques le CRAIG propose depuis 2013 des Métadonnées party.

L'objectif des Métadonnées party est d'accompagner les bénéficiaires de la plateforme du CRAIG dans la saisie de leurs fiches de métadonnées.

Une dizaine de sessions ont pu être organisées qui ont permis d'enrichir le catalogue de données régionales (<http://ids.craig.fr>) de plusieurs dizaines de données.

Les obligations liées aux métadonnées sont définies dans le règlement n°1205/2008 (CE), publié en décembre 2008. La création de métadonnées pour les séries et services de données géographiques correspondant aux thèmes des trois annexes de la directive INSPIRE est obligatoire depuis décembre 2010 pour les annexes I et II et de décembre 2013 pour l'annexe III.

Depuis la mise en place des Métadonnées party se sont plus 40 organismes publics qui ont bénéficiés de cet accompagnement. En nombre d'utilisateurs ce sont plus de 60 personnes qui ont été formées.

Pratique : Les dates des prochaines sessions et les modalités d'inscription sont consultables sur le site du CRAIG dans la rubrique « formations ».

Pour en savoir plus : contact@craig.fr



Une quarantaine d'organismes ont participé à la journée organisée par le CRAIG
Maison des Sciences Humaines à Clermont-Ferrand

© CRAIG

Journée technique : « Cartographie et archéologie »

Suite au projet LidArverne réalisé en 2011 pour déceler des traces archéologiques sur la partie centrale de la chaîne des Puys, le CRAIG a souhaité mettre en avant l'apport des nouvelles technologies à la cartographie archéologique lors de cette journée technique.

Cette journée qui a eu lieu le **7 octobre 2014** a été l'occasion de présenter des projets menés par des acteurs de l'archéologie régionale et nationale, suivi d'une réflexion sur l'archéologie et la construction des paysages en fin d'après-midi.

Au cours du programme ont été évoquées les techniques utilisées pour la prospection archéologique et les données cartographiques recueillies permettant une meilleure connaissance de l'occupation du territoire au cours des époques :

- photographies aériennes et images satellites pour déceler des sites depuis le ciel ou pour compléter les informations déjà connues ;
- les techniques cartographiques employées, notamment les LiDAR et MNT pour comprendre l'évolution des sites en fonction du relief et sous couvert forestier.

Retrouvez toutes les présentations sur le site du CRAIG : <http://www.craig.fr/reunions/1369-journee-technique-cartographie-et-archeologie>



Avec une formule revisitée l'assemblée utilisateurs a rassemblée plus de 120 participants sur la journée !

© CRAIG

L'Assemblée utilisateurs 2014 rencontre un vif succès !

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique a organisé le mardi 2 décembre 2014 en partenariat avec l'Institut d'Aménagement et de Développement des Territoires d'Auvergne (IADT) sa 6ème assemblée des utilisateurs.

Une fois par an le CRAIG organise une rencontre des acteurs régionaux de la géomatique. Cette manifestation est l'occasion de présenter et de mettre en avant les projets, actions en lien avec l'information géographique qui se déroule sur le territoire auvergnat.

Au cours de ces journées de nombreuses thématiques sont abordées, les présentations sont suivies d'un moment d'échange afin de répondre aux questions qu'elles suscitent. L'objectif de ces journées est de partager des expériences dans le domaine de la géomatique, de discuter, d'échanger et de rencontrer des nouveaux interlocuteurs afin de créer des synergies entre les acteurs de notre région.

Cette édition a permis de faire le point sur différents sujets d'actualité tels que la réforme anti-endommagement, la loi ALUR avec la mise en œuvre du géo-portail de l'urbanisme ou encore la récente convention de partenariat entre l'IGN et la DGFIP qui vise à élaborer le plan cadastral de demain. Cette journée a également permis de faire un zoom sur quelques projets phares menés à l'échelle de la région. Cette année les thèmes de la forêt et des risques ont été notamment mis à l'honneur dans le cadre d'ateliers dédiés.

Retrouvez toutes les présentations sur le site du CRAIG : <http://www.craig.fr/reunions/1341-6eme-assemblee-des-utilisateurs>



[RPCU] La constitution de la représentation parcellaire cadastrale unique

La représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) va être produite conjointement par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) à partir du plan cadastral informatisé. Au fur et à mesure de sa constitution, elle sera la nouvelle version du plan cadastral français. Cette opération mettra fin à la coexistence des deux représentations du parcellaire cadastral, celle de la DGFIP et celle de l'IGN, et donnera un outil plus cohérent aux usagers et aux acteurs de l'information géographique et de l'aménagement du territoire.

[Images satellites] Une opportunité pour mieux connaître l'évolution du territoire

Les images satellites sont sous utilisées dans les organismes institutionnels comme dans les collectivités, pourtant elles permettent de travailler sur de nombreuses thématiques comme la gestion de l'environnement (Trame Verte et Bleue, connectivités, suivi des espaces ouverts/fermés,...), la gestion et l'aménagement des territoires (consommation foncière, artificialisation des sols, ...) ou encore la connaissance des milieux naturels, etc.

L'exploitation des images satellitaires permet de disposer d'images très récentes avec des fréquences de renouvellement importantes, elles sont idéales pour observer les évolutions des territoires



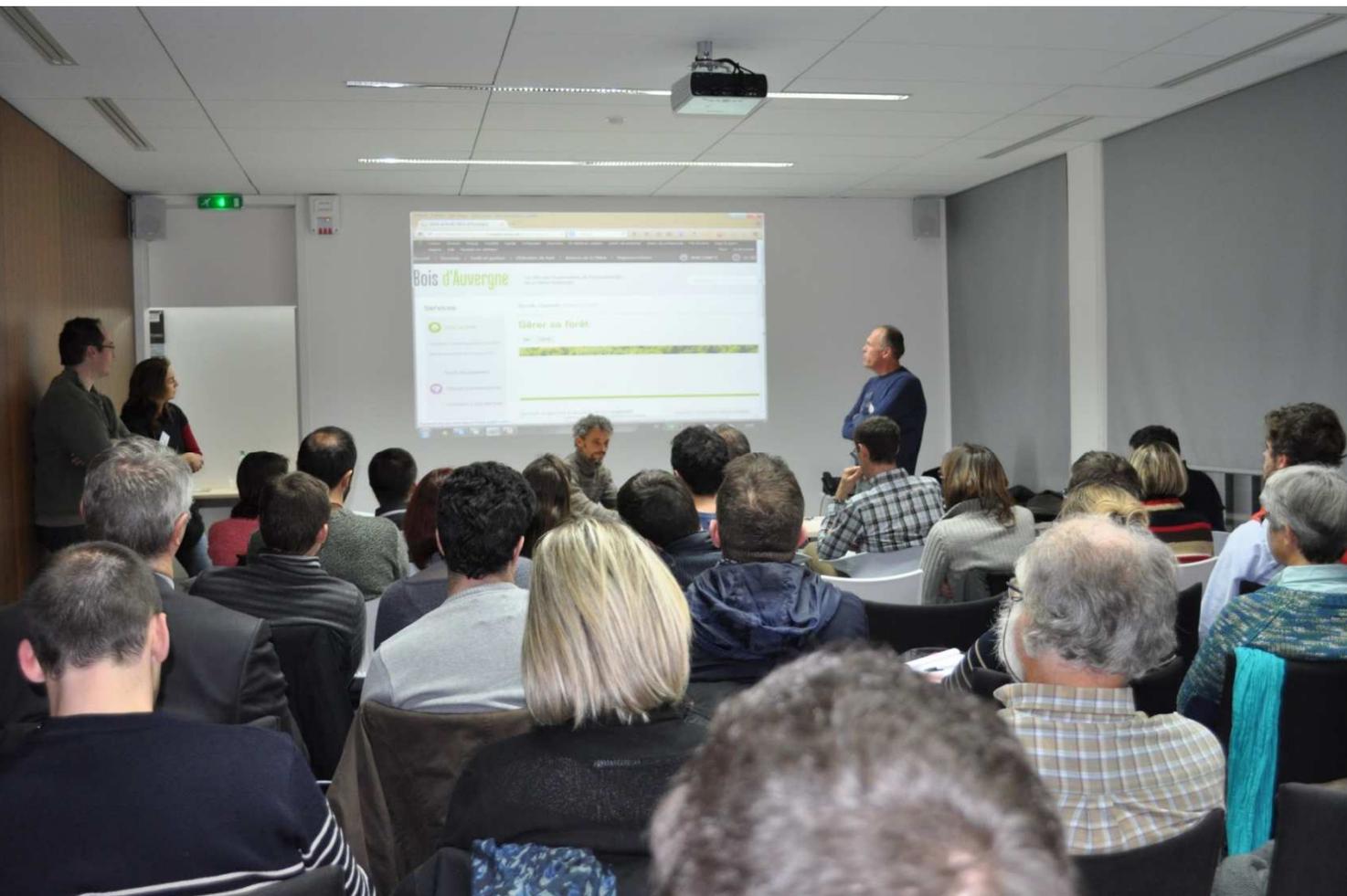
[Urbanisme] Le Géo-portail national de l'urbanisme

L'ordonnance relative à l'amélioration des conditions d'accès aux documents d'urbanisme et aux servitudes d'utilité publique (SUP) du 19 décembre 2013 crée le portail national de l'urbanisme qui deviendra, à compter de 2020, la plateforme légale de publication et de consultation des documents d'urbanisme et des SUP. Le géo-portail de l'urbanisme facilitera l'accès à l'information sur le droit applicable à une parcelle et, plus largement, facilitera l'exploitation des données pour suivre et évaluer la mise en œuvre des politiques de planification et de protection de l'environnement, en offrant tant une vision locale que nationale.

[FEDER] Programmation Auvergne 2014 - 2020 - Axe prioritaire n°2 "Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC) leur utilisation et leur qualité"

L'un des objectifs poursuivis par cet axe prioritaire consiste à favoriser à l'échelle régionale l'émergence de services numériques facilitant l'accès aux données publiques : open data, enrichissement de contenus de systèmes d'information géographique... Simultanément, les territoires sont incités à se saisir de ces enjeux et à libérer leurs données afin de contribuer à concrétiser le potentiel de réexploitation qui en découle notamment à travers le développement d'applications.





4 ateliers thématiques

[Atelier 1] Présentation de la thématique Forêt à travers trois projets majeurs

La couverture forestière équivaut à presque un tiers du territoire. A ce titre, la forêt et la transformation du bois constituent une richesse et un potentiel économique important en Auvergne. De nombreux projets visent à mieux connaître, mieux exploiter et valoriser ce patrimoine.

Cet atelier a permis :

- de **présenter une étude sur le modèle de desserte et d'exploitation forestière** (DRAAF/DDT/IRSTEA) et d'orienter les choix techniques d'exploitation selon les massifs,
- de **découvrir le portail de la filière bois développé par le CRPF**, afin de promouvoir et faciliter la mise à disposition et la valorisation des connaissances sur la ressource forestière et sur les acteurs économiques
- de **faire connaître le processus de mise à jour de la BD Forêt®**

[Atelier 2] Risques



L'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des citoyens est un droit codifié par le Code de l'Environnement. Elle doit permettre au citoyen de connaître les risques naturels et technologiques majeurs, leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, et les mesures de prévention et de sauvegarde pour limiter leurs effets.

Afin de mieux informer le citoyen le site Information Acquéreurs Locataires a été entièrement refondu. L'article R125-11 du Code de l'Environnement charge le Préfet de réaliser le Dossier Départemental des Risques

Majeurs (DDRM) afin de :

- sensibiliser le citoyen aux comportements à adopter face aux situations de crise,
- maintenir le lien de confiance entre le citoyen et les autorités en charge de sa protection,
- développer la culture du risque qui cimenter la réponse collective aux événements majeurs,
- établir une information à destination des maires qui doivent ensuite rédiger un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

En complément de ces dispositifs communaux ou départementaux d'information préventive sur les risques, la procédure d'information des acquéreurs et locataires a été mise en place par la loi du 30 juillet 2003. A compter du 1er juin 2006, la loi a imposé aux propriétaires de biens concernés par des risques majeurs d'en faire la déclaration lors des actes de vente ou de location. Le site IAL (Information Acquéreur Locataire - <http://risques.auvergne.pref.gouv.fr>) permet de répondre à cette obligation. Ce site internet a été conçu par le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) en 2006 suite aux besoins exprimés par la DREAL dans le cadre du club risques auvergne. L'hébergement et la maintenance du site sont assurés par le CRAIG. La mise à jour des contenus (éditoriaux et données risques) est assurée par les Préfectures de département (Arrêtés) et des Directions Départementales des Territoires (PPRs).

En 2013, suite à une consultation de la DREAL, le site a été entièrement refondu par la société Camp to Camp pour permettre en plus de l'IAL la consultation des DDRM des 4 départements de la région. Dans le cadre de ce projet, il a été souhaité que le CRAIG assure l'hébergement du site.

A cet effet, une convention a été établie pour définir les obligations du CRAIG et de la DREAL pour le fonctionnement du site.

[Atelier 3 : Réforme DT-DICT] Réalisation d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac pour la gestion des réseaux



Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique coordonne, avec l'appui de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), la réalisation de la première expérimentation nationale pour l'élaboration d'une cartographie de très haute précision sur le territoire du Bassin d'Aurillac. Ce projet répond à la réforme anti-endommagement des réseaux et aux besoins des exploitants (ERDF, GrDF, SDE 15, CABA) qui nécessite de fournir un fond de plan précis pour leur localisation d'ici 2019-2026.

[Atelier 4 : Numérisation des documents d'urbanisme] Présentation des prescriptions nationales pour la dématérialisation des documents d'urbanisme



La dématérialisation des documents d'urbanisme vise à moderniser la production et la diffusion des différents zonages d'urbanisme juridiquement opposables. Dans ce cadre, le Conseil National de l'Information Géographique a mis en place un groupe de travail qui a produit des géostandards visant à normaliser la version numérique des documents d'urbanisme. Le respect de cette norme deviendra obligatoire pour les communes à compter du 01/01/2016.



© CRAIG

Conférence INSPIRE 2014 – AALBORG Danemark

Le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique a participé au mois de juin 2014 à la conférence INSPIRE à Aalborg au Danemark.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne INSPIRE le CRAIG s'est rendu cette année à Aalborg au Danemark pour la conférence annuelle INSPIRE. Côté français étaient présents les représentants du Ministère du développement durable et de l'énergie et de l'IGN.

Le thème 2014 était : « Pour une bonne gouvernance ».

Il s'agissait d'apprécier comment INSPIRE sous-tend la mise en œuvre des politiques environnementales, et assure la cohérence avec les autres politiques qui concernent l'environnement, la société et l'économie. En effet, INSPIRE est un outil de gouvernance. Pour éclairer et rendre efficace toute prise de décision, nous sommes plus que jamais dépendants de notre capacité à collecter, traiter, partager et utiliser des données géographiques.

Le CRAIG a pu participer à plusieurs conférences qui lui ont permis d'avoir des retours d'expériences utiles.

La prochaine conférence INSPIRE sera conjointement organisée avec le forum géospatial 2015 du 25 au 29 mai à Lisbonne, au Portugal.

Retrouvez toutes les présentations sur le site de la conférence :

http://inspire.ec.europa.eu/events/conferences/inspire_2014/page/oral

Pour en savoir plus sur la Directive INSPIRE :

<http://inspire.ign.fr/>



Directive INSPIRE Bilan pour un nouvel élan – Paris 18 novembre 2014

Le Conseil national de l'information géographique (CNIG), au travers de sa commission « règles de mise en œuvre », a organisé une journée d'informations et d'échanges le mardi 18 novembre 2014 à Paris.

Sept ans après la publication de la directive, à mi-chemin de sa mise en œuvre, le CNIG a organisé un évènement majeur. Cette rencontre avait pour objectif d'aider au déploiement de la directive en France : bilan, présentation de bonnes pratiques, ateliers et mise en perspective.

A l'occasion de cette journée le CRAIG est intervenu pour faire part de son expérience en matière de formation.

Pour répondre à la directive INSPIRE, le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique organise depuis bientôt 2 ans des « Métadonnées Party » afin d'accompagner ses utilisateurs dans cette démarche, tant pour les aider à la compréhension de la directive qu'à l'utilisation des outils. Cette présentation a été l'occasion de faire un premier bilan de ces formations, des attentes des utilisateurs en fonction de leur niveau technique et de leurs besoins, et des améliorations que l'on peut mettre en place aussi bien au niveau des outils que de l'accompagnement.

Retrouvez toutes les présentations et vidéos sur : <http://cnig.gouv.fr/?p=8183>

Laboratoire des usages numériques – Novembre 2014

Pays de Saint-Flour Haute-Auvergne

Le Pays de Saint-Flour Haute Auvergne a organisé son premier Laboratoire des Usages Numériques, autour du thème de la valorisation, via le numérique, des ressources locales, des productions et des savoir-faire des territoires. L'objectif de cette rencontre, était d'initier la co-construction avec les élus, les agriculteurs, les chefs d'entreprise, les étudiants, les citoyens... des projets numériques à caractère collectif, articulés autour de 3 approches :

- Les productions agricoles et agroalimentaires
- Le patrimoine naturel et culturel
- Le développement du tourisme

Sachant que la mise en œuvre de nouveaux usages numériques nécessite, de plus en plus l'utilisation de Systèmes d'Information Géographique, le CRAIG a été sollicité pour contribuer à ces travaux.



Réunion de sensibilisation à l'Open Data – Novembre 2014

Pays des Combrailles

Le Pays des Combrailles a été retenu par le conseil régional d'Auvergne pour être territoire pilote de la prochaine génération des contrats Auvergne + dans le Puy de Dôme. La contractualisation avec la Région étant conditionnée par un engagement collectif en faveur de la libération des données publiques une réunion de sensibilisation a été organisée pour faire mieux connaître les enjeux et modalités de libération des données publiques disponibles sur les Combrailles.



Challenges BIG DATA – Juin 2014

Le CRAIG a répondu avec Auvergne TIC à l'appel à manifestations d'intérêt lancé par la Banque Public d'Investissement visant à soutenir des initiatives d'animation de challenges associant une ou plusieurs entreprises, ou entités publiques, qui mettront des jeux de données à disposition d'un écosystème d'acteurs innovants, afin de répondre à une problématique ou à un besoin précis (ex : apport de solutions techniques innovantes ou nouveaux cas d'usage et services).

La cartographie réglementaire des réseaux s'invite à l'université

Le 3 juillet, l'AFIGEO a participé au colloque international Géomatique et Cartographie, à Orléans. Lors d'une session dédiée au Référentiel Très Grande Échelle (RTGE), la ville d'Orléans a rappelé le cadre réglementaire sur la cartographie des travaux à proximité des réseaux ; Nantes Métropole a présenté sa mise en œuvre opérationnelle du volet cartographique de la réforme DT-DICT ainsi que son retour d'expérience sur la rédaction d'un marché d'acquisition de fond de plan ; le CRAIG a fait part de l'avancée de ses expérimentations pour l'élaboration d'une cartographie de haute précision. L'AFIGEO a, quant à elle, présenté l'avancement des travaux, dans le cadre du CNIG, de la **commission RTGE** (nomenclature et gouvernance).

2014 en chiffres

13 membres fondateurs (Etat, Région, Départements, Agglomérations, IGN)
Budget : 496 k€

Organismes publics bénéficiaires : 447
Utilisateurs : 608

www.craig.fr 76 766 visites

Chiffres de fréquentation de la plateforme :

- Catalogue de données 9 560 visites (417 jeux de données disponibles)
- Open Data 12 649 visites 204 jeux de données téléchargeables sous licence ouverte Etalab
- WMS 49 316 visites

Sites thématiques

- Information Acquéreurs / Locataires : 55 606 visites
- TAPIR : 7 399 visites

Formation

- Métadonnées party
- Initiation au SIG (2 sessions) : 29 personnes formées



Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique

Bât. du CRRI - Campus des Cézeaux
 7 avenue Blaise Pascal - BP 80026
 63177 Aubière Cedex
 Tél. 04 73 40 54 06

contact@craig.fr – www.craig.fr